

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
25 JANVIER 2017**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSSEN, ~~M. A. JEUNEHOMME~~, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, ~~M.-P. LHOEST-GAUTHIER~~, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:40 en excusant l'absence de Monsieur A. JEUNEHOMME, et Madame M.-P. LHOEST-GAUTHIER.

S É A N C E P U B L I Q U E

1. Liège Métropole – schéma de développement territorial pluricommunal – présentation du dossier par le bureau PLURIS.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, qui aborde le 1er point qui expose que:

"Il s'agit d'un dossier qui va déterminer la manière dont nous vivons ensemble dans la métropole liégeoise. Le collège communal de CHAUDFONTAINE a émis un certain nombre de remarques et il y a aura une seconde mouture de ce dossier qui tiendra compte des remarques émises par les communes."

Il cède ensuite la parole à Madame Sophie TILMAN, architecte urbanisme, Madame Maud BLAFFART et Monsieur HEUSKIN de la conférence des bourgmestres.

Monsieur HEUSKIN expose que:

"Il y a 24 communes qui se parlent et qui comprennent l'intérêt de travailler ensemble, la nécessité de la transversalité sur toute une série de questions.

Il y a 2 ans, la conférence des bourgmestres a lancé un marché pour un schéma de développement territorial.

La mobilité n'est pas remise en question dans ce nouveau document.

Il s'agit d'une 1ère phase de diagnostic rapide pour aller très vite sur des grands enjeux.

Nous avons travaillé sur différents ateliers avec les 24 bourgmestres.

20:50, Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme quitte la séance

20:50, Monsieur le Conseiller André NICOLET entre en séance

Nous voulions que ce document soit didactique.

Madame Maud BLAFFART, géographe, expose que:

"La phase 3 – perspective, concerne:

- le logement
- le commerce
- les activités économiques

- l'agriculture

Le développement des logements en périphérie s'accroît et il y a 3 scénarios possibles:

1. au fil de l'eau pour aboutir à 39 500 logements en seconde couronne
2. perspective du bureau national du plan, d'ici 20 ans, nous aurons besoin de 45 000 logements, 15 000 à LIEGE, 15 000 en 1ère couronne, 15 000 en 2e couronne
Pour le moment, on construit:
 - 360 logements par an à LIEGE
 - 700 logements par an en 1ère couronne
 - 885 logements par an en 2e couronne
3. scénario volontariste:
soit essayer de rééquilibrer la situation actuelle qui entraîne une dégradation des centres urbains.
Le ménage moyen cherche toujours à aller plus loin des centres urbains et il faut donc réfléchir au bon endroit pour créer du logement.

Monsieur HEUSKIN estime qu'une prise de conscience se fait et qu'il est grand temps de se réveiller.

Madame BLAFFART ajoute que la taille des ménages diminue: divorce, dénatalité, ...

Pour les activités économiques

Elles entraînent un grignotage des bonnes terres.

La SPI vend en moyenne 20 hectares par an en province de LIEGE.

Or, il faudrait réhabiliter les zones d'activités économiques désaffectées. Il y a différentes friches industrielles dont celle de CHERTAL.

Pour l'agriculture

La situation actuelle est absurde, si on continue comme cela, au siècle prochain, il n'y aura plus d'exploitation agricole. Or, il convient de combler les besoins alimentaires de la population pour une part non négligeable et de développer l'agriculture locale.

Il faut développer l'agriculture locale dans ce que nous nommons la ceinture alimentaire liégeoise, il y a un fourmillement de projets et il faut aider ceux qui veulent refaire de l'agriculture autrement.

Projet de territoire

Pour le logement, c'est le scénario de rééquilibrage qui a été choisi, les ambitions sont de:

- créer 45 000 logements: 15 000 à LIEGE, 15 000 dans la 1ère couronne, 15 000 dans la seconde couronne
- il faut empêcher la création de tout nouveau complexe commercial de plus de 15 000 m²
- pour l'agriculture, il y a à l'heure actuelle une perte de 100 hectares par an. Il faut des transformations pour arriver à une agriculture alternative avec des micro-fermes, ce qui entraîne une augmentation de l'emploi

Les vocations territoriales

Il convient d'établir une carte avec ce que l'on veut faire d'ici 20 ans, déterminer le cœur métropolitain et les centres urbains comme VISE ou AYWAILLE.

Il est proposé aux communes de valider ces enjeux.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal passe la parole aux conseillers.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande ce qu'il en est du rééquilibrage au niveau des habitations.

Monsieur TILMAN expose qu'il y a un essai de reconversion pour le terrain d'ARCELOR mais il y a encore beaucoup d'obstacles.

Monsieur le Conseiller Eric JANSSENS demande quel est à ce sujet l'influence de la situation économique.

Monsieur TILMAN répond qu'au terme de leurs recherches, ce qui fait qu'une entreprise cherche à s'implanter sur tel ou tel territoire, c'est essentiellement la qualité de la vie: les services, l'enseignement, l'offre culturelle.

Madame BLAFFART explique que pour les commerces en 2e couronne, on a atteint une saturation au niveau de l'offre. Il s'agit de maintenir l'offre actuelle, sans plus.

Par exemple, la commune d'AWANS vient de subir les pressions d'un promoteur pour la création d'un nouveau centre commercial, ce qui n'est pas imaginable.

Au niveau des logements

Pour le moment, on crée environ 68 logements par an à CHAUDFONTAINE.

A 62%, nous sommes déjà dans le bon, LIEGE qui est à 350 logements créés par an devrait doubler ce chiffre et DALHEM qui est à 63% devrait diminuer à 10 logements.

Les zones d'enjeu

Ce sont les zones où il faut concentrer les efforts:

- les quartiers de gare
- les couloirs de mutabilité:

Le long des nationales qui se sont un peu développés n'importe comment. Par exemple les sites des Grosses Battes jusqu'EMBOURG.

Les défis urbains

C'est le bâti qui est devenu obsolète, par exemple les ateliers abandonnés.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande quel est le statut légal de cet outil qui va être mis sur pied.

Monsieur TILMAN répond que cet outil n'existe pas dans le code, mais il sera voté dans les communes qui pourront ainsi l'utiliser et devront communiquer à son sujet.

Monsieur le Conseiller Axel NOEL estime que nous sommes à la fin d'un processus et que c'est un peu tard. Il aurait aimé que tout cela soit exposé et discuté plus tôt.

2. Pacte pour la régénération du territoire de la Province de LIEGE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.

Le conseil prend acte des documents suivants:

Service Public de Wallonie – 16/01/2017 – allocations de fin d'année 2016

Service Public de Wallonie – 16/01/2017 – redevances applicables aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans leurs compétences.

Service Public de Wallonie – 16/01/2017 – taxe communale annuelle sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés en vertu de la législation relative au permis d'environnement

Service Public de Wallonie – 09/01/2017 – tutelle générale – centimes additionnels au précompte immobilier

Service Public de Wallonie – 09/01/2017 – taux de la taxe additionnelle à l'IPP

Service Public de Wallonie – 03/01/2017 – statut pécuniaire revalorisant les échelles E2; E3, D2 et D3

4. Tour de la Région Wallonne – Grand Prix de Wallonie – avenant à la convention.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal expose que nous avons été oublié en 2016 et qu'il convient, pour l'organisateur, de réparer cet oubli. Evidemment, rien ne lui sera facturé cette année.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Signalisation horizontale 2017 - approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Plan d'Investissements communal 2017-2018 - approbation du projet d'investissements.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE regrette que la commission des travaux n'ait pas pu se réunir préalablement à l'examen du point. Il ajoute: "Nous sommes cependant prêts à suivre le dossier si une réunion est organisée prochainement."

Madame Sabine ELSSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond: "On s'est réuni le 5 octobre et on s'est basé sur un tableau qui été fait en 2013. Je propose néanmoins que l'on se réunisse dans le courant du mois de février

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. **Marché conjoint-N61, réhabilitation de la voirie, égouttage et déplacement de concessionnaires - approbation du décompte final de l'entreprise.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

8. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21/12/2016.**

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 21/12/2016.

QUESTION

- 1° Monsieur le Conseiller Axel NOEL demande quelle est la position du collège communal par rapport à l'interview qui a été publiée dans le journal LA MEUSE

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX souhaite poser un peu près la même question et ajoute que, pour les jeunes, il est de plus en plus difficile d'acquérir un logement à EMBOURG.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN expose qu'il a été interpellé par des ECOLOS de la commune qui s'étonnaient de ce repli sur la commune d'EMBOURG qui ne compte que 8 000 habitants sur 21 000

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, répond qu'il ne faut pas croire tout ce qui disent les journaux et qu'il n'est pas rédacteur en chef de la MEUSE ou de SUD PRESS. Il ajoute "Cette journaliste que je ne connais pas, je l'ai eue au téléphone 5 minutes et je me reconnais pas dans les stéréotypes exposés et dont il conviendrait de sortir. Il n'en reste pas moins que les éléments positifs sont sur la commune: la qualité de la vie et la possibilité de faire ses courses ici en disposant d'un commerce de qualité".

A 9:45, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Enseignement communal

a) **congé de circonstance d'un maître de seconde langue définitif (confirmation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) **mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'un maître de morale définitif et réaffectation à titre provisoire en qualité de maître du cours de philosophie et citoyenneté (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi d'un maître de morale définitif (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi de deux maîtres de religion catholique définitifs et réaffectation à titre provisoire en qualité de maîtres du cours de philosophie et citoyenneté (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

e) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi d'un maître de religion israélite définitif (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

f) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi d'un maître de religion protestante définitif (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

g) **mise en disponibilité partielle par défaut d'emploi d'un maître de religion islamique définitif (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

h) **mise en disponibilité pour convenances personnelles à temps plein d'une institutrice primaire définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

i) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

j) désignation temporaire d'une directrice d'école sans classe dans une fonction de promotion (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

k) désignation temporaire de sept institutrices primaires à temps plein (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

l) désignation temporaire de trois institutrices primaires à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

m) désignation temporaire de deux institutrices maternelles à temps plein (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

n) désignation temporaire de quatre institutrices maternelles à mi-temps (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

o) désignation temporaire de deux maîtres de philosophie et de citoyenneté à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

p) désignation temporaire de neuf maîtres d'éducation physique à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

q) désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à temps partiel (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

r) désignation temporaire sur fonds propres d'un maître d'éducation physique chargé du cours de psychomotricité à raison de deux périodes par semaine (ratification)

Le Conseil, par vingt-et-une voix pour et trois abstentions (MR+PS+ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 22:00, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.